

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE CONSEILLIER

LOI SUR LA SURVEILLANCE DES ASSURANCES – ART 45 LSA

Vous assurer, c'est aussi vous accompagner et être proche de vous. Afin de pouvoir remplir leur mission, nos collaborateurs agissent en tant qu'intermédiaires liés d'Epona et de ses partenaires mentionnés ci-dessous. Ils sont soumis à une formation continue et sont habilités à vous proposer des solutions d'assurance personnalisées dans les domaines suivants :

Branches d'assurances	Porteur du risque
Assurances pour les animaux	Epona, Société d'assurance générale des animaux SA
Assistance	Europ Assistance

Pour son activité d'intermédiation, Epona peut percevoir une rétribution de la part de ses partenaires.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE FAUTE, DE NÉGLIGENCE, D'INFORMATION ERRONÉE

Notre but est bien entendu de vous conseiller de manière exacte et de vous fournir un service de qualité. Si des erreurs devaient se produire, il va sans dire que nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour y remédier dans les meilleurs délais. Votre conseiller agissant en qualité d'intermédiaire lié d'Epona et de ses partenaires susmentionnés, la responsabilité en cas de faute, de négligence, d'information erronée incombe à Epona et aux partenaires susmentionnés.

FORMATION

Votre conseiller a suivi les formations exigées selon les normes minimales de formation imposées par la réglementation applicable. Les formations effectuées par votre conseiller sont consultables sur le site internet de Cicero sous le lien suivant : <https://www.cicero.ch/fr/obligation-d-information-lsa-45>.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Votre conseiller n'utilise que les données personnelles requises pour l'établissement d'une offre. Lorsque le porteur de risque n'est pas Epona, les données consignées dans les propositions d'assurance sont transmises aux autres assureurs mentionnés.

Les informations relatives à la protection des données et aux traitements de vos données personnelles sont disponibles sur le site web d'Epona : <https://epona.ch/protection-des-donnees>. Ces informations peuvent être mises à jour de temps à autre en fonction des évolutions dans ce domaine. Seule la dernière version de ces informations publiée sur ce site fait foi. Vous pouvez vous adresser à votre conseiller afin d'obtenir un exemplaire de la dernière version de ces informations au format papier.